

Séance du Conseil de Ville
du 27 mai 2002 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 05 / 2002

1. Appel
2. Procès-verbal no 04/2002
3. Questions orales
4. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Milazim BERISHA et de ses enfants Mergim, Lirie, Fetije et Ermal
 - M. Ilaz LOSHAJ et de ses enfants Florent et Dafina;
 - M. Alessandro SALSETTI;
 - M. Horia STOINESCU et de son épouse Emilia STOINESCU-BOROS
5. Rapport sur le processus d'analyse et d'amélioration du fonctionnement de l'administration communale
6. Demande de crédit de 1'385'000.-- francs pour la construction des équipements relatifs au secteur "Mexique Ouest" et au plan spécial obligatoire n° 63 "Mexique Ouest – Secteur HAI"
7. Demande de crédit de 445'000.- francs pour la construction des équipements relatifs au plan spécial no 62 "Louvière Nord"
8. Demande de crédit de 202'000.-- francs pour la réfection des fontaines et le remplacement des drapeaux en Vieille Ville – Embellissement de la Ville
9. Demande de crédit de 50'000.-- francs pour l'étude de l'installation d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville
10. Développement de la motion 5.07/02 – "Pour un soutien aux commerçants de notre Vieille Ville", id, M. Anselme Voirol
11. Développement de la motion 5.08/02 – "Pour un soutien à la Tour de la formation professionnelle de Moron", PS, M. Pierre Tschopp
12. Développement du postulat 4.05/02 – "Un délégué "nature et paysage" communal pour une politique cohérente en matière d'aménagement et de protection de la nature et du paysage", PS, M. Pierre Tschopp
13. Réponse à la motion 5.16/01 - "Une visite de bienvenue", CS•POP, Mme Emilie Schindelholz
14. Réponse à la motion 5.17/01 – "Entretien des chemins privés : donnant, donnant", PS, Mme Marie-Anne Rebetez
15. Réponse au postulat 4.10/01 - "Internet par la prise électrique", PS, M. Christophe Lovis
16. Réponse au postulat 4.11/01 – "Une Vieille Ville accueillante le dimanche", CS•POP, Mme Emilie Schindelholz
17. Réponse au postulat 4.13/01 – "Parking de l'hôpital : un système de péage mieux adapté", PLR, Mme Catherine Gnaegi
18. Réponse à la question écrite 2.01/02 – "Elimination du verre", PDC-JDC, M. André Burri
19. Réponse à la question écrite 2.02/02 – "Nouveau programme de ramassage des ordures ménagères", PS, Mme Isabelle Stadelmann
20. Réponse à la question écrite 2.03/02 – "Met-Fer SA : Statu quo ?", PS, M. Michel Hirtzlin
21. Réponse à la question écrite 2.04/02 – "Mesure à l'égard des éventuels «sans abri» ", PS, Mme Isabelle Stadelmann
22. Réponse à la question écrite 2.05/02 – "Contre le bruit en Vieille Ville, que fait-on ?", id, M. Anselme Voirol

1. APPEL

47 membres sont présents

Mme Marie-Anne Rebetez, présidente, M. Michel Rion, 1^{er} vice-président, Mme Françoise Doriot, 2^{ème} vice-présidente, M. Francisco Prudente et M. Christophe Schaffter, scrutateurs.

Mme, M., André Ackermann, Philippe Ackermann, Pierre Ackermann, José Bernal, André Burri, Alphonse Chèvre, Philippe Comte, Jérôme Corbat, Hubert Crevoisier, Sarah Erard, Pierluigi Fedele, Catherine Gnaegi, Michel Hirtzlin, Denis Hostettler, Jeanne-Andrée Jeannerat, Frédy Klopfenstein, Christophe Lovis, Jean-Louis Monney, Odile Montavon, Béatrice Muller, Giuseppe Natale, Régine Ramseier, Jean-François Rossel, Raffaele Scarciglia, Christophe Schaffter, Anne Seydoux, Christian Silvant, Isabelle Stadelmann, Philippe Staubli, Alain Steger, Germain Tirole, Pierre Tschopp, Alain Voirol, Anselme Voirol, Gérard Wicht et Valérie Wüthrich.

Sont excusés et remplacés

Mme Jeanne Boillat est remplacée par M. François Rime
 Mme Sandra Borruat Chételat est remplacée par Mme Andrée Stadelmann
 M. Bernard Burkhard est remplacé par M. Georges Pelegry
 Mme Marie-Antoinette Charmillot est remplacé par M. David Willemin
 M. Romain Godinat est remplacé par Mme Milca Vernier
 M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Sylviane Mertenat
 M. Jean Morgenthaler est remplacé par Mme Yvonne Plumez

Sont excusés

M. Vincent Chételat (PS)
 M. Max Goetschmann
 Mme Emilie Schindelholz
 M. Marc Voelke

Conseil communal

Mme Madeleine Amgwerd est excusée.

Mme la Présidente fait observer une minute de silence, suite aux décès de Mme Régine Chèvre, mère de M. Alphonse Chèvre, conseiller de ville et de M. Nicola Aeberhard, beau-frère de Mme Sandra Aeberhard, secrétaire communale adjointe.

Elle fait part de la démission de M. Philippe Rais, conseiller de ville et le remercie pour son engagement. Il sera remplacé par M. Romain Godinat et Mme Milca Vernier devient suppléante.

2. **PROCES-VERBAUX NO4/2002**

DECISION : le procès-verbal no 04/2002, avec une correction, est accepté à la majorité évidente sans avis contraire.

3. **QUESTIONS ORALES**

M. Alain Steger, PCSI, revient à l'arrêté voté par le Parlement qui fixe les principes directeurs et les objectifs d'aménagement du territoire applicables à la révision du plan directeur cantonal. Selon un rapport, trois régions et deux villes disposent de potentiels touristiques privilégiés à favoriser. Les Franches-Montagnes, le Clos-du-Doubs et la Baroche pour leurs paysages et leur environnement. Porrentruy et 3-Ursanne pour leur patrimoine historique et culturel. Les députés ont essayé de faire accepter une énumération moins restrictive mais n'ont pas été entendus. Le Législatif a donc accepté de concentrer l'engagement et les moyens du Canton sur les régions et les sites d'intérêt cantonal, mais Delémont a été oubliée. Il demande au Conseil communal s'il entend réagir.

M. Jean-Paul Miserez indique que l'importance de Delémont a été rappelée aux députés delémontains et que la ville entend jouer un rôle indispensable de Capitale et de lieu central de développement. La Municipalité a répondu à la consultation du Gouvernement en demandant que Delémont soit reconnue comme site touristique d'intérêt cantonal (Vieille Ville, Musée jurassien, auberge de jeunesse, camping, Halle des Expositions). De nombreuses manifestations ont également été organisées : la Schubertiade, Notes d'Equinoxe, etc.

M. Alain Steger est satisfait.

M. Denis Hostettler, PLR, se réfère au dernier marché aux fleurs qui s'est déroulé à la rue de l'Hôpital fermée à la circulation pour cette occasion. Il s'étonne que ce marché n'ait pas été transféré à la rue du 23-Juin.

M. Jean-Paul Miserez explique qu'il n'y a pas eu de changement fondamental pour ce marché aux plantons et qu'il a simplement été déplacé de la Cour du Château à la rue de l'Hôpital, la Cour du Château étant occupée par les manèges de la Danse sur la Doux.

M. Denis Hostettler est partiellement satisfait.

M. André Burri, PDC-JDC, fait remarquer que le drapeau de l'Europe est en berne aux trois entrées principales de la Ville. Il rappelle que les règles veulent que ce drapeau soit hissé plus haut. Il demande au Conseil communal s'il entend corriger cette anomalie.

M. le Maire explique qu'il avait été admis, pour des raisons budgétaires, de ne pas installer un quatrième mât. Par contre il estime que ce drapeau n'est pas en berne. A terme un quatrième mât sera installé.

M. André Burri est satisfait.

M. Philippe Staubli, PDC-JDC, revient aux difficultés rencontrées par l'entreprise Von Roll et régulièrement commentées. Il demande si lors d'acceptation de crédits de construction pour la viabilisation de parcelles et de réfection de conduites, les matériaux utilisés proviennent de l'entreprise Von Roll.

M. Jean-Paul Miserez souligne que le choix des matériaux doit répondre à l'utilité des ouvrages de génie civil. Par ailleurs, deux des derniers crédits pour la prolongation de la rue de la Communance et les travaux à la rue des Pervenches ont été adjugés, pour les matériaux en fonte, à l'entreprise mentionnée.

M. Philippe Staubli est satisfait.

M. Philippe Ackermann, PLR, demande s'il est prévu à court terme de signaler la sortie des écoles du Château et du Châtelet par un panneau avec un gyrophare comme au Collège. Si tel n'est pas le cas, il envisage de déposer une motion.

M. le Maire enregistre la proposition de M. Ackermann et la transmettra à la Délégation à la circulation.

M. Philippe Ackermann est satisfait.

Mme Isabelle Stadelmann, PS, s'agissant de la sécurité à la piscine, elle a constaté que le bassin des débutants était fermé, une heure plus tôt que l'horaire, à l'aide d'une barrière. Une pancarte explique cette fermeture, suite à des problèmes de gardiennage. Elle désire savoir si ce bassin sera toujours fermé plus tôt ?

Mme Patricia Cattin indique que ce bassin sera toujours fermé plus tôt, d'autant plus qu'il est peu fréquenté en début de soirée. Elle relève cependant qu'il est toujours possible de nager dans le bassin nageur, ce dernier étant sous surveillance. Cette fermeture permet au service de nettoyages de faire son travail.

Mme Isabelle Stadelmann est partiellement satisfaite.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, mentionne que l'aménagement du carrefour au sud de la rue de Chêtré, entre la Poste et la maison Marchand, n'est pas satisfaisant pour les automobilistes qui tournent de la rue St-Michel pour monter la rue de Chêtré. Les piétons peuvent être en danger si un automobiliste empiète sur la partie de la chaussée qui leur est réservée. Elle demande à l'Exécutif si des mesures peuvent être prises pour améliorer la situation.

M. Jean-Paul Miserez examinera la situation. Il n'a jamais fait de constat particulier à cet endroit.

Mme Anne Seydoux est satisfaite.

Mme Béatrice Müller, PCSI, a été interpellée par plusieurs employés de l'Hôpital qui utilisent les places de stationnement qui leur sont réservées. Il arrive fréquemment que les voitures ou vélos aient des pneus crevés ou les rétroviseurs cassés au matin. Elle demande au Conseil communal s'il est au courant de cette situation et dans quelle mesure il peut favoriser une surveillance accrue.

M. le Maire admet qu'il n'est pas au courant des faits évoqués mais il contactera la Direction de l'Hôpital Régional de Delémont pour voir dans quelle mesure la Police locale peut améliorer la surveillance.

Mme Béatrice Müller est satisfaite.

4. **PROMESSE D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL DE :**

M. le Maire mentionne que ces demandes n'appellent pas de commentaires particuliers.

M. Philippe Staubli, PDC-JDC, souhaite savoir pourquoi les épouses ne sont pas incluses pour les familles Berisha et Loshaj. De plus, pour quelle raison les tarifs ne sont pas les mêmes pour les deux familles.

M. le Maire précise que les tarifs sont liés à la situation financière des familles qui sont imposés différemment si l'époux a une activité lucrative ou non. Pour ces deux cas, l'exclusion à la naturalisation de l'épouse concerne le degré d'intégration. Souvent les enfants scolarisés et le conjoint qui travaille ont un meilleur niveau d'intégration au niveau de la langue. Dès lors, il serait abusif de refuser la citoyenneté à l'ensemble de la famille, d'autant plus que certains membres ont besoin de cet indigénat dans le cadre de leur contrat de travail. Par conséquent soit la famille suspend sa demande soit elle accepte que la personne en question prenne des cours de français, en vue d'une demande ultérieure.

M. MILAZIM BERISHA ET DE SES ENFANTS MERGIM, LIRIE, FETIJE ET ERMAL

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Milazim BERISHA et de ses enfants Mergim, Lirie, Fetije et Ermal, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

M. ILAZ LOSHAJ ET DE SES ENFANTS FLORENT ET DAFINA:

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Ilaz Loshaj et de ses enfants Florent et Dafina, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

M. ALESSANDRO SALSETTI;

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Alessandro Salsetti, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

M. HORIA STOINESCU ET DE SON EPOUSE EMILIA STOINESCU-BOROS

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Horia Stoinescu et de son épouse Emilia Stoinescu-Boros, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

5. **RAPPORT SUR LE PROCESSUS D'ANALYSE ET D'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

M. le Maire revient à l'engagement pris par le Conseil communal lors de l'octroi, par le Conseil de Ville, du crédit destiné à financer la réflexion sur l'administration communale.

Ainsi, chaque fonctionnaire possède désormais un cahier des charges et certaines procédures qui ont nécessité des réflexions importantes ont été établies, comme par exemple l'élaboration du budget, l'octroi de permis de construire, etc.

Il rappelle que l'intention était d'améliorer le fonctionnement, sans suppression de postes de travail. Il souligne qu'il n'y a eu aucun blocage de la part de la fonction publique qui s'est engagée dans cette démarche. Une cinquantaine de fonctionnaires ont d'ailleurs été impliqués dans les différents groupes de travail créés.

Le Conseil communal souhaite poursuivre cette démarche et estime qu'elle a déjà porté ses fruits. Elle va se poursuivre et contribuer à l'amélioration des prestations fournies aux citoyens de l'administration communale.

M. Denis Hostettler, PLR, stipule que son groupe a pris connaissance avec intérêt et satisfaction du rapport du Conseil communal et l'en remercie. Selon lui, de bonnes choses ont été faites et il est évident que le processus engagé doit se poursuivre. Il trace deux pistes, à savoir le perfectionnement professionnel et une remise en question des tâches de l'administration qui doit devenir un réflexe permanent. Le Conseil de Ville va d'ailleurs participer à cette amélioration avec son projet de revalorisation.

6. DEMANDE DE CREDIT DE 1'385'000.-- FRANCS POUR LA CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS RELATIFS AU SECTEUR "MEXIQUE OUEST" ET AU PLAN SPECIAL OBLIGATOIRE N° 63 "MEXIQUE OUEST – SECTEUR HAI"

M. Jean-Paul Miserez explique qu'actuellement une centaine de parcelles sont disponibles à Delémont. Avec cette demande dans le secteur du Mexique, cela concerne plus de 30 parcelles supplémentaires qui pourront être équipées.

Le premier secteur, soit à partir de la route du Vorbourg à son intersection avec la rue du Vieux-Château, jusqu'à la rue du Murgier, est concerné. De plus, la route est en mauvais état, ainsi que la canalisation et la viabilisation. Cette route permettra de desservir la rue du Murgier et la rue Vers-la-Croix. Ces rues seront payées entièrement par les propriétaires fonciers et remises à la Ville gratuitement pour entretien. Par contre, le cas de la rue de la Louvière qui sera discuté dans le point suivant est un bout de rue en cul-de-sac qui permet d'arriver à trois ou quatre parcelles. Elle reste en général privée à charge d'entretien par les bordiers.

Il commente le tableau introduit dans le message et explique que sur un total de 2'663'000.- francs pour cette réalisation, il reste à charge de la Municipalité un montant arrondi à 1'385'000.- francs.

Il conclut en précisant qu'ACTV n'a pas souhaité s'engager dans la partie viabilisation fondamentale et la Commune a décidé d'anticiper en posant un tuyau permettant ensuite le passage des câbles nécessaires à l'antenne collective. La Ville négociera par la suite soit à ACTV ou un autre fournisseur le travail effectué.

M. Denis Hostettler, PLR, son groupe est favorable à l'entrée en matière, par contre l'arrêté lui paraît peu clair. Il est dit que le plan spécial no 63 est destiné à définir les conditions et il est annoté que le secteur Mexique Ouest est composé de deux plans spéciaux, à savoir celui qui fait l'objet de la présente demande de crédit Mexique Ouest secteur HAI et un autre plan spécial dénommé Mexique Ouest secteur HAh. L'arrêté ne le stipule pas.

M. Christophe Schaffter, CS•POP : son intervention se rapporte aux deux crédits et est motivée par l'envie de susciter une interrogation. Il constate que la ville s'étend de plus en plus au détriment de la campagne. Selon lui, il convient de constater et de regretter que les moyens financiers et la volonté politique en faveur de l'habitat groupé reste toujours aussi faible. La preuve en est que pour une surface identique à celle du Mexique Ouest, un projet d'habitat groupé de plus de 90 logements n'est pas encore réalisé, faute de financement et de volonté politique du côté de la Coopérative delémontaine d'habitation.

Le deuxième constat est que la Ville projette d'équiper des terrains mais qu'elle ne propose pas aux familles de s'intégrer dans un environnement accueillant ; permettant aux futurs habitants de vivre dans le quartier sans devoir prendre la voiture pour conduire leurs enfants à l'école ou se rendre à la boulangerie, par exemple.

M. Schaffter pense qu'il y a un retard dans la réflexion et demande s'il ne serait pas judicieux de poser le principe d'une compensation visant à dépenser autant d'argent à équiper la construction individuelle qu'à permettre à l'ensemble de la population de profiter en ville surtout de quelques zones calmes et vertes. Il ne s'oppose toutefois pas à l'entrée en matière.

M. Jean-Paul Miserez : pour répondre à M. Hostettler, explique que lorsque le secteur HAh sera réalisé, des crédits ne seront plus nécessaires puisque la viabilisation qui devra être faite sera à charge des propriétaires. Il y a ensuite deux possibilités : ou les propriétaires la réalisent eux-mêmes et la Municipalité reprendra la route pour entretien ou ils demandent à la Commune de la réaliser et une convention est passée avec les propriétaires qui prendront les frais en charge.

En ce qui concerne l'éclairage public, il fera partie du compte des Services industriels et sera englobé dans l'équipement annuel et non pas dans un crédit d'investissement.

M. Denis Hostettler, PLR : il revient aux étapes 1 et 2 qui sont définies dans le message mais qui ne sont pas reprises dans l'arrêté.

M. Jean-Paul Miserez explique qu'une partie des travaux sera faite par les propriétaires et la Commune assumera les frais d'aménagement du chemin du Vorbourg et de sa viabilisation.

M. Denis Hostettler, PLR, ne comprend plus.

M. Jean-Paul Miserez confirme que les propriétaires paient leur propre viabilisation.

M. Denis Hostettler, PLR, à son avis, il manque le secteur HAh dans la demande puisqu'une part le concerne.

M. Jean-Paul Miserez propose de préciser, dans l'arrêté, le montant de 1'385'000.- francs pour **la construction des équipements fondamentaux** relatifs au secteur...

Quant à l'intervention de M. Schaffter, il tient à rappeler qu'il existe un document communal, à savoir le plan de zones qui a été largement discuté au sein du Législatif. Quant aux équipements collectifs, il se souvient que pour le plan de lotissement Herbage / Estivage, il était prévu un espace collectif qui n'a pas été utilisé comme prévu.

M. Rémy Meury rappelle que le développement de la ville doit se faire sur différents axes. Pour ce qui est du logement du futur, le blocage du dossier, dû à des difficultés de financement, est une chose réelle mais un manque de volonté politique du Conseil communal et de la Coopérative delémontaine d'habitation est une affirmation exagérée et il se permet d'intervenir à ce niveau.

La Ville a acheté du terrain pour le logement du futur, a lancé un concours d'architecture au niveau national pour créer 90 lieux d'habitation et a fait approuver au Conseil de Ville un plan spécial qui intègre quatre lauréats.

L'attaque contre la Coopérative delémontaine d'habitation le dérange vis-à-vis des membres du comité, qui s'engagent sans compter leur temps. Cette dernière a déjà investi un montant de 400'000.- francs pour payer les projets de la première étape de ce projet mais elle se trouve actuellement confrontée à un blocage de la part des instituts bancaires.

En conclusion, M. Meury répète la volonté politique de la Coopérative, tout comme celle du Conseil communal.

M. Gérard Wicht, PCSI, revient au rond-point prévu au carrefour de la rue du Vieux-Château / route du Vorbourg / rue des Labours. Il pense que le problème de la priorité de droite de la rue Andains, dangereuse, est oubliée. Il propose de remonter à cet endroit le rond-point prévu 100 mètres plus bas.

Mme Sarah Erard, PS, rejoint M. Hostettler et a du mal à comprendre le point 3 de la demande de crédit. Elle souhaite savoir si les aménagements routiers et les équipements de l'étape 2, secteur HAh sont bien compris dans ces 1'385'000.- francs. De plus, pour quelle raison il n'a pas été précisé les caractéristiques techniques de cette étape 2 sous le point 2 « données techniques » ?

M. Jean-Paul Miserez n'a pas d'élément supplémentaire à donner et il précise que la situation sera examinée avec la pose d'un « Stop » éventuel. Pour répondre à Mme Erard, il mentionne que dans le secteur HAh, rien n'est construit actuellement et tout ce qui est demandé aux propriétaires, c'est de participer à la réalisation de la rue du Vorbourg. La viabilisation fondamentale est réalisée par la Municipalité avec participation des propriétaires sur la base d'une convention.

Mme Sarah Erard, PS, demande la garantie qu'un nouveau crédit ne sera pas demandé dans quelques années pour continuer cette route.

M. Jean-Paul Miserez peut dire que ces routes prolongées en direction de l'ouest sont des routes de viabilité de détail, dont les frais incombent en totalité aux propriétaires fonciers que la Municipalité entretient.

M. Gérard Wicht, PCSI, propose que le rond-point soit monté de 100 mètres, soit à l'intersection de la rue des Andains.

M. Jean-Paul Miserez : le Conseil communal rejette la proposition de M. Wicht estimant qu'une mesure de circulation est suffisante.

M. Gérard Wicht, PCSI, accepte la proposition du Conseil communal d'améliorer la sécurité à cet endroit.

VOTE : la modification de l'arrêté à savoir à l'alinéa 1 : la demande de crédit de 1'385'000.- francs pour la construction des équipements **fondamentaux** relatifs au secteur « Mexique Ouest » et au plan spécial obligatoire no 63 « Mexique Ouest – Secteur HAI, est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

DECISION : la demande de crédit de 1'385'000.- francs pour la construction des équipements fondamentaux relatifs au secteur « Mexique Ouest » et au plan spécial obligatoire no 63 « Mexique Ouest – Secteur HAI, ainsi que l'arrêté s'y rapportant, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

7. DEMANDE DE CREDIT DE 445'000.- FRANCS POUR LA CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS RELATIFS AU PLAN SPECIAL NO 62 "LOUVIERE NORD"

M. Jean-Paul Miserez explique que la situation est pratiquement similaire au crédit précédent, sauf qu'il n'y a pas de deuxième étape et que les propriétaires ont préféré réaliser eux-mêmes la viabilisation de détail. Le chemin de la Louvière consiste essentiellement à aller du Faubourg des Capucins jusqu'à l'entrée du parc de l'Hôpital et rejoindre la rue des Elfes. Ce chemin restera fondamentalement piétonnier. Le montant à charge de la Municipalité permettra l'aménagement de ce secteur avec 19 parcelles pour maisons familiales.

M. Christophe Schaffter, CS•POP, revient à l'objet précédent et indique que lorsqu'il parlait de manque de volonté politique, ce n'était pas par rapport aux autorités communales ou à la Coopérative mais bien de manque de volonté politique en général vis-à-vis de ce projet.

DECISION : la demande de crédit de 445'000.- francs pour la construction des équipements relatifs au plan spécial no 62 « Louvière Nord », ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

8. DEMANDE DE CREDIT DE 202'000.-- FRANCS POUR LA REFECTION DES FONTAINES ET LE REMPLACEMENT DES DRAPEAUX EN VIEILLE VILLE – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

M. Jean-Paul Miserez souligne que les fontaines sont l'emblème de la ville de Delémont. Ces dernières ne sont plus étanches et même après avoir essayé de les colmater. Il est donc nécessaire de trouver une solution.

Un bac à l'intérieur de ces fontaines sera coulé d'une pièce et prendra ainsi parfaitement la forme. Les personnes concernées ont pu voir des exemples qui donnent satisfaction et obtenir l'accord de l'Office du patrimoine qui octroiera certainement une subvention de l'ordre de 55'000.- francs, non déduite du présent crédit.

Les Services industriels s'occuperont de la réfection des éclairages.

D'autre part, les drapeaux devront aussi être remplacés à la rue du 23-Juin. Ils sont installés du 1^{er} mai jusqu'à la Fête du Peuple et souffrent des conditions météorologiques. Le crédit demandé permettra de les remplacer au fur et à mesure des besoins.

M. Pierre Tschopp, PS, souhaite qu'il soit étudié la possibilité de décorer, avec des drapeaux également, la rue de l'Hôpital qui est un axe important.

M. Jean-Paul Miserez explique que sans rejeter cette proposition, il y a une distinction entre les deux rues. La rue du 23-Juin est essentiellement minérale alors que la rue de l'Hôpital a une structure différente avec des arbres.

DECISION : **la demande de crédit de 202'000.- francs pour la réfection des fontaines et le remplacement des drapeaux en Vieille Ville – Embellissement de la Ville, ainsi que l'arrêté s'y rapportant, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.**

9. DEMANDE DE CREDIT DE 50'000.-- FRANCS POUR L'ETUDE DE L'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR A L'HOTEL DE VILLE

Mme Renée Sorg précise que cette demande de crédit fait suite à une longue histoire et à plusieurs interventions déposées dès 1989 déjà. Ces dernières demandaient la suppression des barrières architecturales de l'Hôtel de Ville.

Compte tenu de la complexité du projet et de l'importance du coût estimatif, le Conseil communal de l'époque proposait au Conseil de Ville de renoncer à l'installation d'un ascenseur tout en prévoyant l'aménagement d'un bureau de plain-pied pour y accueillir les personnes à mobilité réduite.

Suite à une nouvelle intervention, le Conseil communal va étudier la variante d'un ascenseur dans le bâtiment de transition situé entre l'Hôtel de Ville et la maison Braun. Cependant, un certain nombre d'aménagements seraient nécessaires à tous les étages du bâtiment. Il s'agit d'un projet complexe qui allie patrimoine, haute technologie et problème d'exploitation. C'est pourquoi, le Conseil communal propose un crédit d'étude permettant d'étudier cette variante. Il soumettra ensuite au Législatif un crédit en toute connaissance de cause.

Mme Béatrice Müller, PCSI, accepte ce crédit mais souhaite que les problèmes de largeur des portes ainsi que la correction des marches soient étudiés.

M. Frédy Klopfenstein, PS, son groupe accepte cette demande et M. Klopfenstein commente un article paru dans la presse à propos des problèmes que peuvent rencontrer les personnes handicapées dans la vie de tous les jours.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, regrette que ce crédit ne soit pas accompagné d'un schéma qui pourrait donner une meilleure idée du projet. De plus, elle souhaite connaître le coût d'un tel ascenseur et elle demande si le bureau aménagé de plain-pied a été régulièrement utilisé.

Mme Renée Sorg répond à Mme Müller que ses propositions seront certainement prises en compte par l'architecte.

Pour répondre à Mme Seydoux, elle indique que des plans n'ont pas encore été établis et que, pour l'instant, le coût est estimé à environ 800'000.- à 1 million de francs. Pour conclure, le bureau de plain-pied a été très peu utilisé.

DECISION : **la demande de crédit de 50'000.- francs pour l'étude de l'installation d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.**

10. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/02 – “POUR UN SOUTIEN AUX COMMERÇANTS DE NOTRE VIEILLE VILLE”, ID, M. ANSELME VOIROL

M. Anselme Voirol, id : les démarches proposées par la motion s’inscrivent dans la suite de sa dernière motion, d’autant plus que l’orientation claire décidée par le Conseil de Ville est connue. L’étude pourrait prendre différentes formes, telles que travail d’étudiant ou mandat auprès d’un bureau compétent. L’idée d’une étude de marketing est à mettre en œuvre.

M. le Maire : le Conseil communal remarque avec satisfaction que les sources d’inspiration de M. Voirol en matière de politique de Vieille Ville prennent un cours très intéressant.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, indique que son groupe va refuser cette motion et répète ce qui avait été dit lors d’une récente séance, à savoir qu’aux difficultés commerciales que connaissent certains commerçants, il faut apporter des solutions commerciales. La Ville de Delémont peut apporter une aide au sens large. Vieille Ville vivante se bat depuis de longs mois et ne suscite que peu d’intérêt de la part des commerçants.

DECISION : la motion 5.07/02 – « Pour un soutien aux commerçants de notre Vieille Ville », id, M. Anselme Voirol, est refusée par 12 voix contre 11.

11. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/02 – “POUR UN SOUTIEN A LA TOUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE MORON”, PS, M. PIERRE TSCHOPP

M. Pierre Tschopp, PS, souhaite, par cette motion, soutenir l’exécution de la construction de la Tour du Moron faite par près de 280 apprentis romands,. A ce jour, près de 15 mètres sur 25 ont déjà été construits. Dans cette démarche s’inscrit également un aspect social, puisque ces jeunes vivent en communauté dans le chalet du ski club de Perrefitte.

La tour, une fois terminée, permettra d’apprécier un magnifique panorama allant du Mont Blanc au Säntis, en passant par les Vosges et la Forêt Noire et en cas de beau temps, les flèches de la cathédrale de Strasbourg seront visibles. Il conclut en précisant que cette Tour est signée Mario Botta.

M. le Maire : le Conseil communal propose de soutenir cette intervention afin de s’associer à cette réalisation.

DECISION : la motion 5.08/02 – « Pour un soutien à la Tour de la formation professionnelle de Moron », PS, M. Pierre Tschopp, est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

12. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.05/02 – “UN DELEGUE “NATURE ET PAYSAGE” COMMUNAL POUR UNE POLITIQUE COHERENTE EN MATIERE D’AMENAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE”, PS, M. PIERRE TSCHOPP

M. Pierre Tschopp, PS, précise que les services communaux entretiennent de nombreux espaces verts et des plantations en ville. Malheureusement, il n’y a pas de vision globale de d’aménagement. Ainsi, un délégué à l’environnement est nécessaire pour une ville de l’importance de Delémont. Il n’est selon lui pas nécessaire de créer un poste permanent, on pourrait également travailler sur mandat.

Mme Renée Sorg : le Conseil communal accepte avec plaisir le postulat qui s’inscrit dans une réflexion menée actuellement par le Département de l’urbanisme, quant à la gestion de la nature en ville. Il n’est pas certain qu’un poste soit nécessairement créé mais d’autres solutions peuvent en effet être envisagées.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC : son groupe n’est pas favorable à ce postulat et la création d’un tel poste ne se justifie pas, puisque l’équipe de jardinage fait un excellent travail. De plus, l’Agenda 21 ne signifie pas forcément une augmentation des dépenses.

M. Gérard Wicht, PCSI, accepte ce postulat pour autant que le Conseil communal apporte la garantie que ce soit uniquement un poste à temps partiel.

Mme Renée Sorg répond à M. Wicht qu’il n’est encore nullement question de créer un poste, mais qu’il s’agit seulement d’une étude.

M. Pierre Tschopp, PS ; soutient la possibilité de s'adjoindre quelqu'un sous la forme d'un mandat.

DECISION : le postulat 4.05/02 – “Un délégué “nature et paysage” communal pour une politique cohérente en matière d'aménagement et de protection de la nature et du paysage“, PS, M. Pierre Tschopp, est accepté par 34 voix contre 9.

13. REPONSE A LA MOTION 5.16/01 - "UNE VISITE DE BIENVENUE", CS•POP, MME EMILIE SCHINDELHOLZ

M. le Maire répond qu'à la suite de la suggestion de Mme Schindelholz, une invitation a été adressée aux nouveaux citoyens installés à Delémont. Ils avaient ainsi la possibilité de participer à une visite guidée organisée en collaboration avec les nouveaux guides formés récemment. Cela a permis de constater qu'il y avait véritablement une demande et que désormais ce procédé sera reconduit. Ces visites seront également prévues pour les personnes déjà domiciliées en ville qui ne sont pas de nouveaux arrivants.

14. REPONSE A LA MOTION 5.17/01 – “ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVES : DONNANT, DONNANT”, PS, MME MARIE-ANNE REBETEZ

M. Jean-Paul Miserez : suite à cette motion, un inventaire des parcelles en question a été établi. Plus de 350 parcelles, pour environ 50'000 m2 sont concernées. Il rappelle que la Municipalité n'effectue pas de travaux sur le domaine privé. Par contre, lors de modifications, la Ville essaie d'obtenir la cession des terrains par les propriétaires. Sa détermination est de régulariser le plus possible ces situations.

15. REPONSE AU POSTULAT 4.10/01 - "INTERNET PAR LA PRISE ELECTRIQUE". PS, M. CHRISTOPHE LOVIS

M. Gilles Froidevaux : suite à cette intervention, il a pris connaissance du projet présenté par les entreprises électriques fribourgeoises et notamment des données techniques. Il a pu se rendre sur place pour constater le succès de cette nouvelle technologie.

D'autres technologies sont également en train d'évoluer, puisqu'à certains endroits il y a la possibilité de se connecter à internet par le télé-réseau, ce qui est le cas à Saignelégier et Porrentruy. M. Froidevaux précise qu'il réfléchit, avec un nouvel opérateur aux possibilités de développer un partenariat alternatif au réseau ACTV.

A l'heure actuelle, il est absolument nécessaire de réfléchir aux différents systèmes mis à disposition et il propose d'introduire cette réflexion dans le cadre de la diversification des activités des Services industriels. Ce postulat fera l'objet d'une étude attentive au sein d'un groupe de travail.

16. REPONSE AU POSTULAT 4.11/01 – “UNE VIEILLE VILLE ACCUEILLANTE LE DIMANCHE”, CS•POP, MME EMILIE SCHINDELHOLZ

M. le Maire : suite à ce postulat, tous les restaurateurs de la Vieille Ville ont été invités à participer à une rencontre afin d'évoquer la problématique de l'ouverture du dimanche. Une vingtaine d'invitations ont été envoyées, 3 établissements se sont excusés et 3 se sont présentés, à savoir le Savarin, le Lion et le Moulin. Il n'y a dès lors aucune volonté de la part des personnes concernées de discuter ouvertement de ce problème.

Les personnes présentes ont indiqué tout de même des éléments essentiels qui retenaient les restaurants à ouvrir le dimanche comme par exemple les coûts relatifs au personnel. Il ont proposé quelques suggestions notamment la mise en place d'une signalisation pour les établissements ouverts.

17. REPONSE AU POSTULAT 4.13/01 – “PARKING DE L’HOPITAL : UN SYSTEME DE PEAGE MIEUX ADAPTE”, PLR, MME CATHERINE GNAEGI

M. le Maire admet qu’un problème réel se pose au parking de l’Hôpital puisqu’un certain nombre d’usagers ne peuvent pas définir précisément la durée d’une consultation par exemple. D’autres systèmes, plus coûteux, permettent de payer le temps réel à la sortie du parking.

Une réflexion a été menée avec la Police locale et le fournisseur de parcomètres mais le système de barrières d’ouverture et de fermeture est complexe. Il est cependant possible de bénéficier, de la part des médecins, d’une attestation à placer sur le pare-brise. De plus, une procédure sous forme de formulaire permet de recourir contre une amende en s’adressant à la Police locale.

18. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.01/02 – “ELIMINATION DU VERRE”. PDC-JDC, M. ANDRE BURRI

M. André Burri, PDC-JDC, est satisfait.

19. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.02/02 – “NOUVEAU PROGRAMME DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES”, PS, MME ISABELLE STADELMANN

Mme Isabelle Stadelmann, PS, est satisfaite.

20. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.03/02 – “MET-FER SA : STATU QUO ?”. PS, M. MICHEL HIRTZLIN

M. Michel Hirtzlin, PS, n’est pas satisfait.

21. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/02 – “MESURE A L’EGARD DES EVENTUELS «SANS ABRI» ”, PS, MME ISABELLE STADELMANN

Mme Isabelle Stadelmann, PS, est satisfaite.

22. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.05/02 – “CONTRE LE BRUIT EN VIEILLE VILLE, QUE FAIT-ON ?”, ID, M. ANSELME VOIROL

M. Anselme Voirol, id, est satisfait.

Ont été déposés: - 1 postulat
- 2 questions écrites

La séance est levée à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : La secrétaire adjointe :

Marie-Anne Rebetez

Sandra Aeberhard